Berne, le 7 mars 2022

**Réponse de la Suisse aux questions 13 et 20 du questionnaire du Rapporteur spécial sur les substances toxiques et les droits de l’homme, intitulé : « Le mercure, l’exploitation aurifère artisanale et à petite échelle, et les droits de l’homme. »**

1. **Votre pays a-t-il ratifié la Convention de Minamata sur le Mercure et, si oui, quelles mesures ont été prises pour éliminer le mercure de l’EMAPE, y compris son détournement vers l’EMAPE ?**

**Contribution de la *Swiss Better Gold Initiaitive* (SBGI)**

La Suisse contribue à la mise en œuvre de la Convention de Minamata dans les pays bénéficiaires de l'initiative *Swiss Better Gold* (SBGI) en Bolivie, au Pérou, en Colombie et au Brésil. La SBGI a été lancée en 2013, poursuivant l'objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions sociales et environnementales dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Le principal groupe bénéficiaire de la SBGI est constitué des mineurs d'or artisanaux et à petite échelle. Les mineurs sont encouragés par divers mécanismes à améliorer leurs conditions de production. La SBGI vise à soutenir l'inclusion des mineurs artisanaux les plus vulnérables, comme par exemple les « *barranquilleras* » en Bolivie ou les « *barraqueros* » en Amazonie, principalement des femmes. Ceci est fait par des activités de formation et de sensibilisation en matière de gestion, de réglementation et de contrôle de l'utilisation du mercure et du cyanure. Une [étude sur les normes et l’utilisation du mercure en Bolivie](https://ororesponsable.org/wp-content/uploads/2021/05/VERSION-DIGITAL-Mercurio-en-la-peque%C3%B1a-miner%C3%ADa-web-1.pdf) a été publiée en 2021.

De plus, la SBGI fournit un soutien technique aux décideurs politiques pour la simplification du cadre de la formalisation des mines. Parmi les différents sujets abordés dans ce dialogue politique, la mise en œuvre des obligations environnementales est particulièrement importante, y compris la Convention de Minamata. L’initiative s’engage auprès des gouvernements pour améliorer la réglementation et le contrôle de la commercialisation de l'or et s'engage dans un processus de sensibilisation et d'éducation sur des questions comme l'environnement et l’utilisation du mercure. L’initiative soutient la mise en œuvre de la Convention de Minamata en étroite coordination avec les activités du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel.

1. **Veuillez fournir toute autre information que vous jugez pertinente aux fins du présent questionnaire**

Voire le *Switzerland National Report Pursuant to Article 21 of the Minamata Convention* et son annexe (tous deux ci-joints).